

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la salle communautaire lundi le 10 mars 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère ; Marilyn Dagenais, conseiller; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin conseiller, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.03.041

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 MARS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 10 mars 2025
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Demande de PIIA 2025-001
5. Demande de PIIA 2025-002
6. Demande de PIIA 2025-003
7. Demande de PIIA 2025-004
8. Adoption de la politique environnementale et le plan d'actions 2025-2027
9. Choix des membres pour le Comité de Consultation en Environnement 2025-2027
10. Modification de la Résolution 2024.10.202
11. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028
12. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
13. Appel d'offres pour les travaux publics
14. Mandat donné à Parc régional Sainte-Agathe-des-monts pour la patrouille nautique 2025
15. Demande d'aide financière dans le cadre du fond visant la mise en valeur et la protection des rivières
16. Résolution d'opposition à la volonté gouvernementale d'exproprier des terres protégées au profit d'intérêts étrangers
- Période de questions
17. Levée de la séance ordinaire du conseil

2025.03.042

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2025.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2025.03.043

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2025.01.007 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
ILLICO PHOTOCOPIES	3521	1 442.94 \$
COOP CHIFFON MAGIQUE	3522	139.56 \$
INFOTECH LOGICIELS MUNICIPAUX	3523	612.82 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	3524	874.33 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	3525	8 594.38 \$
BESSETTE DANIEL	3526	3 588.00 \$
DENIS GODMER	3527	475.00 \$
ASSOCIATION DU CHEMIN DES BARDANES	3528	2 769.73 \$
GREENSHIELD SANTÉ	3529	134.52 \$
POSTES CANADA	3530	161.01 \$
SANIVAC LAURENTIDES/9363-9888 QUÉBEC	3531	264.44 \$
ÉQUIPEMENTS BUREAU DES LAURENTIDES	3532	1 195.90 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	3533	35.96 \$
FADOQ - REGION DES LAURENTIDES	3534	75.00 \$
MARCEL DENIS	3535	456.10 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	3536	2 000.56 \$
ADT CANADA INC	3537	179.36 \$
FLORDECO	3538	7 640.09 \$
PG SOLUTIONS	3539	2 889.51 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3540	1 132.93 \$
DANIEL MORENCY	3541	1 128.00 \$
ADMQ	3542	896.80 \$
SAAQ	3543	8 560.96 \$
LES CONS. MICHEL CHARBONNEAU INC.	3544	11 083.59 \$
DHC AVOCATS	3545	574.88 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	3546	259.69 \$
SERRURIER MICHEL ENR.	3547	183.96 \$
BMR	3548	594.08 \$
S. BOURASSA LTÉE	3549	244.80 \$
BUDGET PROPANE	3550	1 804.89 \$
BUREAU EN GROS	3551	397.11 \$
CANADIAN TIRE	3552	183.95 \$
LOGISTIQUE LAURENTIDES INC	3553	74.74 \$
PARTSCITY	3554	342.23 \$
PÉTROLE PAGÉ	3555	10 322.71 \$

PREMIUM TECH ÉLECTRIQUE INC.	3556	2 984.34 \$
SERVICES PSANSREGRET	3557	90.11 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	3558	2 455.00 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	3559	2 060.03 \$
TRAMWEB - AGENCE WEB	3560	23.00 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	3561	344.93 \$
DUNTON RAINVILLE	3562	287.44 \$
YVON MARINIER INC.	3563	440.25 \$
	Total	79 999.63 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BMO

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses		59 308.74\$
Services de téléphonie		614.12\$
Hydro-Québec		2 367.44\$
Fonds de pension - AON - Janvier		10 122.36\$
Fonds de pension - Desjardins - Février		891.44\$
DAS Provincial - Janvier		23 351.53\$
Remises salariales fédérales - Janvier		9 188.06\$
Annie Gareau - Février		900.00\$
Harnois		699.00\$
Agence Hurtubise - Février		74.06\$
BMO Groupe Financier - Carte de crédit		29.88\$
Équipement de bureau des Laurentides		586.37\$
Frais bancaires Interac - Février		61.20\$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025) - Février		2 755.96\$
Crédit-Bail (Chargeuse/Rétrocaveuse 2022-2027) - Février		4 783.84\$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025) - Février		2 010.70\$
Crédit-Bail (Pelle Hydraulique 2021-2026) - Février		4 005.46\$
	Total	121 750.16\$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.044

4. DEMANDE DE PIIA 2025-001

Demande de permis no. 2024-170, agrandissement d'un bâtiment principal.

Monsieur Michel Buttiens
159, chemin de la Pointe
Lantier, J0T 1V0
4416-94-5320 -0-000-0000
Lot : 6 028 498 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Évaluation

6.2 Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet 93,8%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-001 soit et est acceptée selon la résolution 2025.03.06du CCU et que le service d’urbanisme peut procéder à l’émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2025.03.045 5. DEMANDE DE PIIA 2025-002

Demande de permis no. 2025-011, Enseigne.

Monsieur Pascal Legault
791, boulevard Rolland-Cloutier
Lantier, J0T 1V0
4611-16-3856-0-000-0000
Lot : 6 029 670 du Cadastre du Québec
Zone: 14M

Évaluation

7.2 Terrains situés en bordure du boulevard
Roland-Cloutier (route 329) ou dans une zone
dont le suffixe est «C», «H», «I» ou «M»

Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-002 soit et est acceptée selon la résolution 2025.03.07 du CCU et que le service d’urbanisme peut procéder à l’émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2025.03.046 6. DEMANDE DE PIIA 2025-003

Demande de permis no. 2025-010, Construction bâtiment principal.

Monsieur Maxime Robillard
104, chemin des Chrysanthèmes
Lantier, J0T 1V0
4412-89-1912-0-000-0000
Lot : 6 540 448 du Cadastre du Québec
Zone: 12F

Évaluation

5.2 Secteurs montagneux

Grand-total pour Secteurs montagneux 18 sur 18
Pourcentage acceptable 60%
Pourcentage de conformité du projet 100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-003 soit et est acceptée selon la résolution 2025.03.08 du CCU et que le service d’urbanisme peut procéder à l’émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

2025.03.047

7. DEMANDE DE PIIA 2025-004

Demande de permis no. 2025-008, Construction bâtiment principal.

Monsieur Marc Bertrand
129, chemin de la Source
Lantier, J0T 1V0
4711-48-2878 -0-000-0000
Lot : 6 028 190 du Cadastre du Québec
Zone: 17H

Évaluation

6.2

Secteurs à proximité d'un lac

Pourcentage acceptable 60%

Pourcentage de conformité du projet

100,0%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2025-004 soit et est acceptée selon la résolution 2025.03.09 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.048

8. ADOPTION DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE ET LE PLAN D'ACTIONS 2025-2027

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU d'adopter la politique environnementale et le plan d'actions 2025-2027

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.049

9. CHOIX DES MEMBRES POUR LE COMITÉ DE CONSULTATION EN ENVIRONNEMENT 2025-2027

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU de choisir les membres suivants pour un mandat de 2 ans:

Mme Line Beauregard, Présidente
Mme Chantal Barbant
Mme Johanne Charron
M. Michel Buttiens
M. Ricky Victor

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.050

10. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2024.10.202

Modification du 3^e paragraphe par :

ATTENDU QU'UNE description technique préparé par M. Sébastien Généreux, arpenteur géomètre, sous les minutes 8251, Plan F-71273, Dossier 2010-462R, pour la création de cette servitude,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU de modifier le 3^e paragraphe de la résolution 2024.10.202

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.051

11. PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) 2024-2028

ATTENDU QUE:

La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;

La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU QUE

La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.052

12. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 61 399\$ dollars pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2024;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES MOTIFS,

Sur une proposition de la conseillère Marilyn Dagenais, appuyé par le conseiller Steve Martin, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Lantier informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.053

13. APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU de faire des demandes sur invitations pour la fourniture de différents granulats et pour la réparation en enrobé bitumineux pour les chemins municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.054

14. MANDAT DONNÉ À PARC RÉGIONAL SAINTE-AGATHE-DES-MONTS POUR LA PATROUILLE NAUTIQUE 2025

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU de mandater Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts comme patrouille nautique aux lacs Ludger et Cardin pour l'été 2025 et que le conseil autorise le Maire Richard Forget et le Directeur général, Benoit Charbonneau à signer pour et au nom de la municipalité une entente avec Parc régional Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.055

15. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FOND VISANT LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES RIVIÈRES

ATTENDU QUE Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a mis en place le Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) afin de permettre aux élus, avec le leadership du ministre responsable de chaque région, de contribuer financièrement, avec l'appui d'un comité de sélection de projets, à la réalisation de projets mobilisateurs qui auront un impact sur leur territoire selon des priorités régionales de développement établies par le milieu

ATTENDU QUE Pour chaque projet soumis dans le cadre de l'entente, la municipalité devra s'acquitter d'une contribution minimale de 20 % du montant du projet en argent et/ou en ressources humaines et matérielles, dans le respect des normes du volet 1 du Fonds régions et ruralité.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jessica Cloutier

ET RÉSOLU que la Municipalité de Lantier demande l'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions du Fonds régions et ruralité (FRR) visant la mise en valeur et la protection des rivières pour le projet suivant :

Titre du projet : Amélioration de la rampe de mise à l'eau
Montant demandé : 9 805.00\$
Coûts totaux : 12 257.00\$

D'autoriser M. Benoit Charbonneau à faire et signer la demande pour et au nom de la Municipalité de Lantier.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.03.056

16. RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE D'EXPROPRIER DES TERRES PROTÉGÉES AU PROFIT D'INTÉRÊTS ÉTRANGERS

CONSIDÉRANT le principe d'autonomie municipale, lequel est reconnu par le gouvernement du Québec et permet à chaque municipalité d'aménager et de développer son territoire en considération des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux qu'elle définit ;

CONSIDÉRANT l'intention du gouvernement du Québec de bafouer ce principe en expropriant des terres protégées afin de les consacrer à une vocation industrielle, plus spécifiquement à l'enfouissement de déchets dangereux par l'entreprise Stablex ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise dispose déjà d'espaces qui lui ont été attribués et qui lui permettent de perpétuer ses opérations pour les 25 prochaines années ;

CONSIDÉRANT que les activités de l'entreprise ont déjà dégradé la majorité de l'espace qui lui a été désigné et qu'elle compte laisser cette espace dans son état de dégradation ;

CONSIDÉRANT que cette entreprise souhaite maintenant poursuivre ses activités en plein cœur du complexe de la Grande Tourbière de Blainville qui s’étend sur un territoire de plus de 500 hectares ;

CONSIDÉRANT que ce territoire rassemble l’essentiel des réservoirs de biodiversité terrestre du Grand Montréal;

CONSIDÉRANT que le BAPE a recommandé de refuser le projet de l’entreprise en 2023;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite accorder ce privilège à l’entreprise appartenant à des intérêts américains situés à Phoenix (AZ), alors que des milliers d’entreprises et d’emplois sont mis en péril par les politiques protectionnistes des États-Unis d’Amérique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Line Beauregard

ET RÉSOLU que

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de renoncer immédiatement à sa volonté d’exproprier les terres protégées situées sur le territoire de la municipalité de Blainville au profit d’une multinationale américaine ;

NOUS DEMANDONS au gouvernement du Québec de réitérer son engagement pour le respect du principe d’autonomie municipale et pour la responsabilité dévolue aux municipalités d’aménager et développer leur territoire.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.03.057

17. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l’ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 19 h 20.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget,
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du code municipal.



